

# Saintry-sur-Seine : révolution de palais au conseil municipal

Île-de-France & Oise > Essonne | Sébastien Morelli | 12 mars 2019, 19h26



Saintry-sur-Seine. Machiré Gassama, 1er adjoint, et Martine Cartau-Oury (UDI), maire font face à une fronde d'une partie de leur majorité. LP/**SEBASTIEN MORELLI**

## **Le débat d'orientation budgétaire n'a pas été adopté lundi soir. Des élus de la majorité, dont l'adjointe aux finances, ont voté contre.**

À un an des municipales, les couteaux s'aiguisent. Lundi soir, le débat d'orientation budgétaire a été rejeté à 14 voix contre 7 et une abstention. Ce qui signifie que sept membres de la majorité ont voté contre. À la tête de cette fronde, Nathalie Denece, 2<sup>e</sup> adjointe en charge des finances et Pascal Ventalon, délégué à la comptabilité. Tous deux restaient injoignables ce mardi.

« Ce n'est pas vraiment une surprise. Les élections arrivent », grince la maire, Martine Cartau-Oury (UDI). « Ce DOB était normal, nos comptes sont excellents, l'endettement minime, le tout sans hausse d'impôts, assure l'édile. Aucune observation n'avait été faite en commission des finances. »

Au départ, le vote du DOB devait se tenir le 18 février dernier. Mais la délibération avait été reportée, à la demande de Nathalie Denece et Pascal Ventalon, au 5 mars car elle n'avait pas été présentée en commission des finances. Le 5 mars dernier, le DOB n'avait pu être voté faute de quorum.

**« Cela préfigure le fait que le budget ne sera pas voté »**

« Je suis déçu déclare la maire, car ils font passer leur intérêt personnel avant l'intérêt général. Notre orientation est de défendre le pouvoir d'achat des Saintryens en n'augmentant rien. » Pour cette dernière, cette trahison est en rapport avec ce qui s'était passé juste après [les élections de 2014](#). L'édile avait à l'époque voulu destituer un de ses adjoints, Eloy Gonzalez. Des conseillers de sa majorité avaient voté contre, les mêmes que lundi soir... avant de le lâcher et de retourner dans la majorité contre des postes d'adjoints ou de conseillers municipaux délégués, avec indemnités à la clé.

Selon Eloy Gonzalez, désormais dans l'opposition, « ils ont créé une cassure à un an des municipales pour lancer une liste. Cela préfigure le fait que le budget ne sera pas voté », prédit-il.

Le budget de la commune doit être impérativement adopté d'ici le 15 avril. S'il est lui aussi retoqué, la ville sera placée sous tutelle. La préfecture prendra alors la main après avoir saisi la Chambre régionale des comptes. La CRC formulera des propositions pour le règlement du budget. C'est ensuite le représentant de l'Etat qui rendra ce budget exécutoire par arrêté.